

(N^o 108.)

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 MAI 1850.

Rapport de la Commission des Affaires Étrangères chargée d'examiner le Projet de Loi concernant un transfert de crédits au Budget de la Marine pour l'exercice 1847.

(Voir les N^{os} 190 et 261 de la Chambre des Représentants.)

Présents : M. le prince DE LIGNE, président ; MM. le baron DE TORNACO, le vicomte VAN LEEMPOEL, le baron DE FAVEREAU, ÉLOI DE BURDINNE, et le marquis DE RODES, Rapporteur.

MESSIEURS,

La Commission prend communication du Projet de Loi relatif au transfert de crédit au budget de la marine, pour l'année 1847.

Cette somme se monte à 80,740 francs 44 centimes, et il est à remarquer, que les dépenses de la marine n'ont pas dépassé la somme globale votée pour le Ministère de la Marine, pour l'exercice de l'année 1847.

Le Projet de Loi n'a d'autre but, que de distraire des chapitres IV, VI et VIII du Budget de la Marine la somme précitée de 80,740 francs 44 centimes et de majorer de pareille somme les articles 1, 2 et 3 du chapitre II.

Le Gouvernement a fait dans la Section centrale la déclaration dans deux notes jointes à son rapport, que, grâce aux mesures de comptabilité prises depuis peu, de semblables retards pour la régularisation d'anciennes dépenses ne pourront plus se représenter à l'avenir. Votre Commission a approuvé le Projet de Loi à l'unanimité, et a l'honneur, par mon organe, de vous en proposer l'adoption.

Le Président,
Le Prince DE LIGNE.

Le Rapporteur,
Le Marquis DE RODES.